



Info

# NANCY – METZ

Bulletin de la section académique du Syndicat National de l'Éducation Physique

## SNEP-FSU

17, rue Drouin 54000 Nancy  
Téléphone : 06.03.19.45.69  
s3-nancy@snepfsu.net

**TRIMESTRIEL n° 111/2023**  
**JANVIER-FEVRIER-MARS**

Imprimé par nos soins.  
Directeur de la publication : Roberto Ernesti  
57050 Metz Nord. Prix unitaire 1 Euro  
N° ISSN 1269-4282, n° CPPAP 1123 S 06762

### ENSEMBLE !

*La bataille des retraites n'est pas terminée. Elle va se poursuivre sous des formes diversifiées, allant des mobilisations syndicales et citoyennes, aux initiatives parlementaires (recours au conseil constitutionnel, référendum d'initiative citoyenne par exemple).*

*Il s'agit bien sûr d'agir sur des aspects très concrets : l'allongement des carrières avec l'usure professionnelle ; les injustices diverses (envers les femmes, les débuts de carrières retardés ...), la diminution du niveau des pensions, la durée de retraite en bonne santé ...*

*Mais c'est aussi un véritable choix de civilisation : quel avenir notre société réserve-t-elle, après leur vie de travail, à celles et ceux qui produisent les richesses de la nation alors qu'elles et ils continuent à participer volontairement et bénévolement à la vie collective, comme en témoignent leurs engagements dans la cellule familiale, dans les associations dont les clubs sportifs, dans la vie politique et citoyenne ? Restons donc mobilisés sur ce dossier essentiel.*

*En même temps, les dossiers sur l'EPS (UNSS, rentrée 2023...) et la carrière des enseignants d'EPS (situations individuelles, rendez-vous de carrière, mutations, recrutements) sont toujours actuels.*

*Sur les retraites comme sur les autres dossiers, le SNEP-FSU est présent et actif. Son efficacité sera d'autant mieux assurée que chacun.e d'entre vous y prendra sa part, même modeste, en participant aux actions à la mesure de ses moyens et en renforçant par son adhésion, le collectif agissant que constitue le syndicat. Ensemble nous sommes plus fort.es.*

Le Secrétariat Académique  
du SNEP-FSU Nancy-Metz

UNSS : où va-t-on ?	2
La France condamnée - Retraites	3
Que fait le SNEP ?	4
Recrutements EPS - Témoignage	5
Carnet noir - Mutations 2023	6
CAPA révision - Rejoindre SNEP	7
Fiche d'adhésion	8



Ce bulletin est envoyé à tous les collègues de l'académie grâce aux cotisations des syndiqués





Après 2 années de désordre pour cause de « crise sanitaire », nous aurions pu espérer des jours meilleurs avec la reprise des activités et des compétitions, raison d'être de l'UNSS.

La prise de fonction du nouveau Directeur National, Olivier Girault, aurait pu nous laisser entrevoir un mode de fonctionnement plein d'espoir afin de rassembler, dynamiser, soutenir une fédération en très grande souffrance, en concertation avec tous les acteurs au plus près du terrain.

En fait, il n'en a rien été. Le désordre a fait place à la gabegie par des décisions ubuesques prises par la Direction Nationale,

- qui entravent le fonctionnement de l'UNSS,
- qui témoignent de la totale méconnaissance des problématiques de terrain
- qui auraient été avortées en prenant en compte l'expertise des « vrais » professionnels

Sentiment d'abandon, manque d'écoute et de considération, profonde impression de mépris sont alors partagés par les professeurs d'EPS et des cadres UNSS.

**Le SNEP-FSU national publie : Une saignée d'ampleur dont le Sport Scolaire pourrait ne pas se remettre !** L'« accord cadre transport » mis en œuvre depuis janvier risque fort de mettre à l'arrêt de très nombreux districts et ce dans un temps record.

**Le SNEP-FSU explique :** Pour les bus commandés par les districts ou les services UNSS, le coût des trajets explose (de 2 à 5 fois plus). Les transporteurs locaux « historiques » n'ont pas pu répondre à l'appel d'offre et avec eux la souplesse et une organisation facilitée disparaissent. De nombreux kilomètres seront parcourus « à vide » ! Si les AS peuvent continuer à commander des bus auprès des transporteurs hors accord, elles ne pourront être remboursées au maximum qu'à 50 %... terminés les cross, les journées promotionnelles, les formations de jeunes officiel-les qui étaient totalement pris en charge !

**Le SNEP-FSU combat :** le SNEP-FSU a demandé au président de l'UNSS d'y renoncer dans les plus brefs délais. Malgré la position ferme de l'UNSS nationale sur le maintien de cet accord, le SNEP-FSU continue à demander son retrait afin que les cadres et coordonnateurs de district au sein de leurs territoires puissent avoir la possibilité d'effectuer plusieurs devis avec les transporteurs de leur choix. Les discussions se poursuivent tant avec l'UNSS qu'avec le ministère.

**La Direction Nationale UNSS minimise :** sans nous donner de chiffres précis, elle estime qu'il n'y aurait « que » 9 % des districts fortement impactés.

**Le SNEP-FSU calcule :** 9 %, représentent au bas mot 80 districts et 90 000 élèves ! D'après l'enquête nationale du SNEP, sur 162 district ayant répondu, 60 % d'entre eux, verraient une augmentation d'au moins 20 % avec des factures multipliées majoritairement par 2 à 3.

**Le SNEP-FSU argumente :** il est inconcevable de continuer ainsi. Au printemps, les caisses des districts seront vides et les finances des services UNSS largement entamées. Si on diminue drastiquement le nombre de rencontres, motivation première des élèves, c'est autant de licencié-es qui désertent rapidement nos AS. Le dynamisme de l'année prochaine est déjà compromis !

C'est ce que le **SNEP de Nancy-Metz** a porté lors du Conseil Régional, du vendredi 27 janvier soutenus-es par les élus-es des AS :

- Le SNEP est le seul syndicat qui, chaque fois, a dénoncé ces aberrations au travers de sa déclaration liminaire face au Recteur, président de l'UNSS ;
- Le SNEP est le syndicat qui s'attache à défendre toute la profession, syndiqué-es ou non, à travers des problématiques du Sport Scolaire ! (cf. site Snep académique Nancy – Metz) ;
- C'est enfin grâce à cette déclaration lors de cette Instance que notre représentant a appris, et s'est insurgé, en plus de cet « accord cadre transport », sur le fait que la Direction Nationale du Sport Scolaire était en train de « vider en quelque sorte les caisses » de toutes les structures régionales et départementales avec le nouveau mode de **répartition et d'attribution des crédits d'animation**.

**Le SNEP s'insurge :** Cette nouvelle politique « managériale financière » de l'UNSS nationale est dangereuse, désastreuse et alarmante... Le mépris avec lequel sont gérés et considérés les animateurs-cices, coordonnateurs-rices, cadres départementaux et régionaux, est arrivé à son paroxysme !

**Et le SNEP de clore le débat : N'avez-vous pas HONTE ?**



La règle du trentième indivisible en cas de grève censurée par le Comité européen des droits sociaux. Une réclamation avait été déposée devant le Comité européen des droits sociaux (CEDS) pour dénoncer la règle du trentième indivisible qui veut qu'un agent public de l'État en grève, même une heure, se voit retirer un trentième de sa rémunération, soit une journée entière.

Après de longues années d'attente, le CEDS donne largement raison aux organisations syndicales, considérant que la règle du trentième indivisible constitue une violation du droit de grève. De plus, cette règle est jugée discriminatoire en ce qu'elle n'est prévue que pour les agents publics de l'État et non pour les deux autres versants de la fonction publique (hospitalier et territorial).

Il s'agit incontestablement d'une belle victoire dans cette période de mobilisation sociale démontrant, une fois encore, que le droit français n'est pas conforme aux normes internationales et européennes. En effet, la Cour de cassation vient récemment d'être épinglée par le CEDS pour n'avoir pas respecté sa décision relative à l'injuste barème Macron ; on peut donc espérer que la Conseil d'État saura, quant à lui, modifier sa jurisprudence pour enfin respecter le droit de grève.

Pour la FSU, il y a urgence à ce que l'employeur public et les juridictions internes appliquent les recommandations du CEDS, comité participant à l'effectivité et la protection des droits sociaux des travailleurs.es.

Comme ce fut le cas en 1982, et alors que nous sommes en pleine mobilisation pour la défense de nos retraites, il y a urgence à ce que le législateur abroge enfin cette règle scandaleuse et gravement attentatoire au droit de grève, pourtant droit constitutionnel.

### CONTINUER A SE MOBILISER POUR DIRE NON !

« La retraite ne doit pas être une antichambre de la mort mais une nouvelle étape de la vie ! »  
**Ambroise CROIZAT**

Les enjeux et les dangers de la réforme sont bien compris par l'ensemble de la population. 68% de la population active est favorable au retour d'un âge de départ à la retraite à 60 ans. Les femmes sont les grandes perdantes de cette injuste projet de réforme. En moyenne, actuellement l'entrée dans le métier sur concours c'est 27 ans... Y ajouter 43 ans d'annuités de cotisation, c'est partir à la retraite sans décote à 70 ans. Pour un métier « actif », pas un métier « de bureau » ... !! Est-ce ce que nous souhaitons ? Par exemple, la tranche « 55 ans-65 ans » est celle où le plus d'hommes prennent un temps partiel. Ils financent donc eux-mêmes leur aménagement de fin de carrière car elle est trop pénible.

Nombreux sont celles et ceux qui ont fait des 4 premières journées d'actions et manifestations une réussite, que ce soit par le tractage, la mobilisation, le soutien et la participation aux différentes initiatives. La première ministre est mise en réelle difficulté.

Les prochaines mobilisations vont devoir encore s'amplifier pour pouvoir jeter à la poubelle cette "réforme" inique et dangereuse.

« Ne sont perdus d'avance que les combats qui ne sont pas menés » **Bertolt BRECHT**

### 150 SUPPRESSIONS PROGRAMMEES DE POSTES D'ENSEIGNANTS

La FSU refuse d'entériner la suppression, à la rentrée 2023, de **150 postes** (dont 85 enseignant.es du 1<sup>er</sup> degré et 54 dans les collèges et lycées généraux, technologiques et professionnels) qui s'ajoutent aux **549** emplois d'enseignant.es supprimés dans les collèges et lycées depuis 2017 en Lorraine.

Ces suppressions sont particulièrement inacceptables alors :

- que le ministre de l'Éducation Nationale lui-même s'inquiète du « **niveau des élèves, dont les comparaisons internationales révèlent les lacunes préoccupantes** » dans une tribune publiée le 22 décembre dernier ;
- qu'un [rapport](#) publié le même jour par la DEPP (le service statistique du ministère de l'éducation nationale) montre que la France est le pays de l'Union européenne dont les **effectifs par classe** sont les plus lourds ;
- que les **difficultés de remplacement** sont partout très fortes...

Le SNEP appelle les collègues à intervenir dans les établissements (notamment les conseils d'administration) afin d'œuvrer avec les militants contre ces suppressions.



### Dans la rue :

#### Contre la réforme des retraites

- mardi 17 janvier actions éducation nationale
- jeudi 19 janvier (grève inter pro)
- jeudi 26 janvier (marche aux flambeaux)
- mardi 31 janvier (grève inter pro)
- mardi 7 février (grève inter pro)
- samedi 11 février
- jeudi 16 février
- mardi 7 mars (grève inter pro)
- samedi 11 mars (manifestation)
- mercredi 15 mars : grève et manifestations



### Groupes de travail :

- Groupe de **concertation** relatif à l'offre de formation le 9 janvier au rectorat : Nicolas Jambois
- Groupe de travail concernant les postes en lycée le 2 mars au rectorat : Laurence Baudesson
- Groupe de concertation relatif à la promotion et l'avancement lundi 6 mars au rectorat : Laetitia Sobac

### Stages

- Corpo SNEP national à Paris les 2 et 3 février : Laetitia Sobac
- Corpo FSU Maxéville le 10 mars : Martial Nagel, Pierre Goudot, Laurence Baudesson, Laetitia Sobac

### UNSS

- Conseil Régional le 27 janvier : Pierre Goudot
- Conseils départementaux :
  - Meuse le 17 mars Éric Bernardin

### Conseils Délibératifs Nationaux à Paris : 12 et 13 janvier, 9 février, 9 et 10 mars

- Conseils académiques à Metz ou Nancy (15 militants)
- Conseils départementaux

Différents **conseils médicaux** (ex-commissions de réforme), pour le 54 Philippe Collot le 28 février

**6 réunions mutation** intra : du 20 au 27 et **10 permanences téléphoniques** du 16 au 30 mars

### Différentes commissions départementales et académiques

- CDEN à Moselle en février : Celine Bristiel
- CDEN en Meuse le 6 février : Christelle Schulte
- CDEN dans les Vosges : Pascale Verge-Sepanik

### Tractage contre la réforme des retraites avec l'inter-syndicale :

- jeudi 23 février devant la gare
- vendredi 3 mars à la porte verte



-FSSCT 54 (santé et sécurité) : 10 février : Pierre Goudot

-FSSCT 88 : Pascale Verge-Sepanik

-FSSCT académique le 17 mars  
Laurent Simonin

### Audiences

- nouveau recteur M. Laganier, le mercredi 5 janvier avec la FSU : Laurent Simonin
- président du conseil départemental de Moselle, le 2 mars : Céline Bristiel
- nouveau DASEN et président du conseil départemental de Meuse le 2 février : Christelle Schulte

-CSAD 55 le 9 janvier : Christelle Schulte

-CSAD 54 le 13 mars : Pierre Goudot

-CSAD 57 le 31 janvier : Céline Bristiel

-CSAD 88 : Pascale Verge-Sepanik

-CSA académique le 9 mars : Laurent Simonin

**Vous souhaitez agir avec le SNEP ? Vous partagez nos valeurs ? N'hésitez pas à nous contacter : vous serez les bienvenu(e)s !**



Un recrutement dicté par des restrictions budgétaires ! Le nombre de postes ouverts aux concours de recrutement en EPS **n'est pas à la hauteur des besoins** de l'Éducation Nationale. Alors que le nombre d'élèves reste stable dans le second degré, le Ministère choisit de diminuer le nombre de postes ouverts aux concours EPS. Cette hérésie se déroule en plus dans un contexte de départ massif d'enseignants à la retraite et d'un nombre de candidats important dans notre discipline. Cette position du Ministère n'est pas à la hauteur des enjeux de la période actuelle : faire réussir tous les élèves, couvrir les départs en retraite, résorber la précarité, assurer un Service Public d'Éducation de qualité dans un contexte sanitaire particulier, assurer les horaires et les remplacements, améliorer les conditions d'apprentissage dans les collèges, les lycées et les universités. **Nous sommes entrés depuis 2017 dans une nouvelle politique de suppressions massives de postes, équivalente à celle qui a été mise en œuvre de 2007 à 2012. Celles-ci avaient entraîné un recrutement important de contractuels, dégradant profondément les conditions de travail.** À la rentrée 2022, au moins 1000 contractuels en EPS sont recrutés (sans compter les Etudiants Contractuels Alternants). Pourtant notre discipline est moins concernée par la crise des recrutements (nous sommes une exception) avec plus de 5000 candidats inscrits cette année aux concours (CAPEPS externe, interne et 3ème voie). Au regard de l'ensemble de ces éléments, le Ministère doit immédiatement **augmenter les recrutements aux CAPEPS externe et interne 2023 et proposer une liste complémentaire pour chaque concours.** C'est une revendication que le SNEP-FSU continuera de porter avec détermination. **Ce sont au moins 1 500 postes d'enseignants par an pendant 5 ans, qu'il faut pour l'EPS.**

**LES DATES :** CAPEPS interne 2023 - Résultats d'admissibilité : 5 avril- Épreuves d'admission : du 28/04 au 11/05- Résultats d'admission : 15 mai  
CAPEPS externe 2023 - Épreuves d'admissibilité : 9 et 10 mars - Résultats d'admissibilité : 2 Mai Épreuves d'admission : du 10/06 au 4/07 - Résultats d'admission : 7 juillet.

Laetitia Sobac

## CONTRACTUELS : QUE FAIT LE SNEP ? TEMOIGNAGE

Depuis plusieurs semaines, je n'avais aucune réponse de la part du rectorat concernant des sommes qui m'étaient dues : la prime de fin de contrat CDD (dite prime de précarité), car mon nouveau contrat CDD n'avait pas été renouvelé directement. Une somme qui représente quand même 10% du total des salaires versés pendant le contrat en CDD...une somme donc non négligeable. D'autant que la loi oblige l'employeur à la verser à la fin du CDD s'il n'est pas renouvelé directement...

Pour une année scolaire quasi complète, cette prime est donc comprise entre 1500 et 2000€ ! A cela s'ajoutent des remboursements de 50% de mon abonnement aux transports en commun (la loi oblige l'employeur à rembourser ces sommes), qui dataient d'environ 6 mois.

Malgré plusieurs mails au service concerné du rectorat, aucune réponse ne m'était apportée. Non seulement je n'avais pas de date de mise en paiement mais surtout, lorsque j'écrivais, les réponses ne mentionnaient même pas ma demande.

Ne sachant comment résoudre ma situation, voulant éviter les prud'hommes, j'ai contacté la représentante syndicale du SNEP-FSU que j'avais pu croiser lors d'une réunion.

Elle a gentiment pris ma demande en compte, m'a appelé pour comprendre ce qu'il se passait, a constitué un dossier en un après-midi, avec les éléments que je lui avais apporté et a contacté elle-même le rectorat dans la foulée.

J'ai eu une réponse le lendemain... Le service concerné m'écrivait par mail et m'indiquait une date de mise en paiement pour cette prime (au final, versée 5 mois après la date prévue), ainsi que pour les remboursements de 50% des abonnements de transports en commun. Ces dates de mises en paiements ont été respecté par le rectorat.

C'est appréciable, surtout avec nos contrats hyper précaires, de pouvoir compter sur quelqu'un pour nous aider. D'autant que ces sommes ne sont pas une aumône, mais un dû !

Sans le SNEP, je pense que je serai encore dans la même situation, à me demander comment faire et comment toucher les sommes pour lesquelles j'ai travaillé !

**Un grand merci au SNEP !**

Raphaël Leick



C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris la disparition de Daniel Lalevée, enseignant à l'UFR STAPS de Nancy de 1975 à 2007.

Ayant côtoyé de nombreuses générations d'étudiant(e)s, il aura transmis à sa façon son savoir dans de nombreuses disciplines et plus particulièrement en Basket-ball. Grâce à son caractère très sociable, son sens de la convivialité et de la fête, il avait gardé de nombreux liens avec d'anciens étudiants et collègues.

Qui dans la profession n'a pas partagé un moment joyeux avec lui ? Mais aujourd'hui le buzzer a retenti et le match est terminé. Adieu Dan, on n'est pas prêts de t'oublier !

Nos sincères condoléances à tous ses proches

*Le SNEP académique Nancy-Metz*

## MUTATIONS 2023 : SUITE DU MOUVEMENT INTRA ACADEMIQUE

**Si tu as obtenu satisfaction**, les sections académiques du SNEP-FSU des académies obtenues ont aidé les demandeurs lors de la phase Intra. Des réunions, stages et permanences ont été organisés pour t'aider à formuler tes vœux en toute connaissance de cause afin d'éviter les erreurs (notamment stratégiques).

**Si tu n'as pas obtenu satisfaction ou as été muté-e en extension**, tu as la possibilité de faire un **recours administratif** contre la décision défavorable du ministère. La période de recours **débutera le 7 mars et prendra fin le 7 mai**. Nous te conseillons de formuler ce recours au plus vite après la connaissance des résultats. Comme l'an passé, ce recours se fera via l'application Colibris qui figurera sur l'avis que tu auras reçu de l'administration. Tu peux être assisté-e dans ce recours par le SNEP-FSU : il te faut l'indiquer sur l'application Colibris, et bien évidemment nous en informer en adressant un mail à : [mutation@snepfsu.net](mailto:mutation@snepfsu.net).

### MOUVEMENT INTRA à NANCY-METZ

Le serveur SIAM a été ouvert **15 jours du 16 au 31 mars** pour la saisie des vœux. Pendant cette période, les élus du SNEP de Nancy-Metz ont aidé, conseillé et accompagné dans leurs démarches les collègues volontaires, ou ceux obligés de formuler une demande de mutation à la phase INTRA. 10 permanences téléphoniques, 2 visios et 4 réunions en présentiel ont été assurées.

Toutes les informations concernant le mouvement intra 2023 se trouvent sur notre site web académique : [www.snepfsu-nancy-metz.net](http://www.snepfsu-nancy-metz.net)

Le Guide du mouvement, son barème, le calendrier des opérations, le répertoire de tous les EPLE de l'académie, les listes des zones, des regroupements ordonnés de communes... Tout s'y trouve. Il est possible de se connecter à SIAM via son I-Prof.

### CALENDRIER DETAILLE des OPERATIONS du MOUVEMENT INTRA

**À compter du vendredi 31 mars** : Les formulaires de demande de confirmation de mutation seront disponibles en téléchargement sur le portail I-PROF SIAM. Chaque participant au mouvement sera invité à télécharger puis à transmettre au chef d'établissement ou de service le formulaire de demande de confirmation de mutation.

**.Avant le vendredi 7 avril** : Date limite de retour aux services de la DPE par les chefs d'établissement ou de service des formulaires de confirmation de mutation signés et accompagnés des pièces justificatives.

**.Vendredi 21 avril** : Date limite de demande de modification des vœux

**.Du jeudi 4 mai au vendredi 19 mai** : Affichage sur I PROF des SIAM des barèmes calculés par l'administration

**.Du vendredi 5 mai au vendredi 19 mai (minuit)** : Demande de rectification de barème. Contactez le SNEP-FSU !

**.Du mardi 30 mai au mercredi 31 août** : Consultation des barèmes définitifs

**.Jeudi 15 juin** : Publication des résultats définitifs du mouvement

**.Jeudi 15 juin au jeudi 22 juin** : Demande de révision d'affectation. Contactez le SNEP-FSU !  
[corpo-nancy@snepfsu.net](mailto:corpo-nancy@snepfsu.net)

**Mercredi 28 juin** : Date de fin de réponse aux demandes de révision d'affectation de la part du rectorat

*Laetitia Sobac*

Le SNEP-FSU fonctionne comme votre voiture : pour lui permettre d'avancer, il faut remplir son réservoir en adhérant et en militant. Alors, plus de temps à perdre, adhérez et militez.

Le SNEP-FSU fonctionne comme votre véhicule professionnel, et peut vous accompagner parce que des collègues font le choix d'y adhérer et de voter pour lui lors des élections professionnelles !

Vous avez été nombreux à voter FSU (et donc SNEP-FSU) lors des dernières élections professionnelles, malgré les difficultés techniques rencontrées, et nous vous en remercions à nouveau. Ainsi nous pourrions défendre l'EPS et la profession lors des instances départementales, académiques et nationales.

Cependant, concernant l'adhésion, nous sommes face à une réelle incompréhension. Alors que le contexte politique, créé par le président de la République (loi de transformation de la fonction publique, perte considérable de pouvoir d'achat, réforme des retraites, aggravation sans précédent de la répartition des richesses, etc.) et le contexte international (guerre en Ukraine, inflation internationale), devrait nous faire constater que l'adhésion (re)part en flèche, il n'en est malheureusement rien. Au contraire, elle baisse inéluctablement depuis 4 ans. **Le président Macron réussirait-il son pari d'affaiblir le syndicalisme pour faire passer toutes ses réformes sans réels contrepouvoirs ?** Plus le syndicalisme est faible, moins les richesses sont partagées équitablement (voir sur notre site académique le document « Inégalité des revenus et l'affaiblissement des adhésions syndicales »).

Malgré ce contexte et une quantité de travail énorme de la part des équipes militantes du SNEP-FSU Nancy-Metz, nous n'arrivons pas à inverser la tendance de la baisse de l'adhésion dans notre académie. C'est très frustrant, et à ce rythme il n'y aura plus personne pour répondre à vos demandes, décrocher le téléphone, pour vous accompagner dans vos difficultés avec votre hiérarchie ou autres situations, comme celle témoignée page 5 de ce bulletin.

Alors plus d'hésitation : pour ne pas laisser votre véhicule professionnel sur le bord de la route, remplissez la fiche d'adhésion qui se trouve page 8 et renvoyez-la-nous pour nous soutenir, pour vous soutenir. Par avance MERCI !

*Philippe Collot - Trésorier Académique du SNEP-FSU*

## CAPA DE REVISION DES AVIS RECTEUR SUITE RENDEZ-VOUS DE CARRIERE

Le 8 février 2023 s'est tenue la CAPA d'installation et de recours des avis RV de carrières, nouvelle formule : en effet cette CAPA est dorénavant commune à tous les corps du second degré, ce qui ne facilite pas le rôle des commissaires paritaires, représentants élus des personnels.

Avant d'étudier les recours et après avoir lu leur déclaration respective, les organisations syndicales présentes ont fait des propositions pour modifier certains articles du règlement intérieur des CAPA, pour qu'ils deviennent plus favorables à leur travail paritaire.

Cette année, **5 demandes de recours** ont été formulées par des collègues de différents corps, ce qui est très peu, et certainement pas représentatif des insatisfactions de certains collègues.

Pour 4 de ses demandes, le nombre d'avis « Exceptionnel » (EXC) posés sur les 11 items évalués, étaient supérieur au nombre d'avis « Satisfaisants » (S) obtenus. Pourtant c'est bien un avis final « S » qui avait été retenu par le recteur.

Malgré les très nombreux arguments avancés par les organisations syndicales pour

permettre à ces collègues de bénéficier d'un avis « EXC » amplement mérités, l'administration n'a concédé à proposer une modification que pour 2 avis seulement sur les 5 recours étudiés.

C'est peu, ce que nous dénonçons. Nous vous invitons à prendre connaissance de la déclaration lue en séance à Mme la secrétaire générale d'académie, publiée sur notre site web académique. (**flash code ?**)

Nous conseillons vivement à nos collègues de formuler des recours lorsque leur demande de révision d'avis n'a pas été acceptées. Osez le faire. En effet, le recteur pense sûrement que l'évaluation de ses personnels et ses avis finaux posés le sont avec justesse, alors que ce n'est pas toujours le cas... Et forte de ce sentiment, cela conforte l'administration dans son évaluation initiale, et montre ainsi sa rigidité quant à la révision de l'avis. Ce qui ne serait peut-être pas le cas si les nombreux collègues déçus saisissaient la CAPA : les négociations argumentées en séance seraient alors plus favorables aux collègues à n'en pas douter.

*Laurence Baudesson et Laetitia Sobac  
Elues Paritaires du SNEP-FSU*

Je renvoie ma fiche à l'adresse suivante : Philippe COLLOT SNEPFSU NANCY-METZ 66 bd Victor HUGO 54510 Tomblaine

<b>Identité</b>	Date de naissance ____/____/____	Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	<b>Situation professionnelle</b>	<b>Etablissement d'affectation ou zone de remplacement</b>			
	Nom				Code établissement		
	Nom de naissance				Nom		
	Prénom				Adresse complète		
	Adresse complète				<b>Echelon</b> (ou groupe pour les retraités)		
	Mail				<b>Situation administrative</b> (entourez ci-dessous)		
	Téléphone fixe				TZR	Poste fixe	Temps partiel : %
Téléphone portable			Prof Sport stagiaire	Prof EPS stagiaire	Agrégé stagiaire		
			Disponibilité	Congés (parental...)			

<b>Bulletins</b>	<b>Envoi des bulletins SNEP-FSU</b>	<b>Envoi du bulletin FSU ( "POUR" )</b>	<b>Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin</b> J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans la loi informatique et libertés du 6/01/78 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP-FSU. <b>Date et signature</b>	
	<input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique	<input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique		
	<b>Envoi des hors séries "Contre pied" uniquement par voie postale</b>			

## Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2022-2023

<b>Catégorie professionnelle</b>	<b>Entourez votre catégorie professionnelle</b>	<b>Catégorie/échelon</b>										
		1	2	3	4	5/HEA1	6/HEA2	7/HEA3	8	9	10	11
	Prof EPS - Prof de sport - PCEA Agri - ENS	100 €	126 €	146 €	155 €	163 €	168 €	178 €	190 €	202 €	216 €	231 €
	Prof EPS classe normale biadmissible			152 €	159 €	168 €	180 €	189 €	202 €	217 €	232 €	241 €
	Prof EPS Hors Classe - Prof Sport Hors Classe - PCEA Hors Classe	202 €	212 €	227 €	245 €	260 €	274 €	282 €				
	Prof EPS Classe Ex.- Prof Sport Classe Ex. - PCEA Classe Ex.	238 €	252 €	266 €	285 €	305 €	317 €	334 €				
	CE		120 €	126 €	133 €	139 €	146 €	152 €	160 €	168 €	178 €	188 €
	CE Hors Classe			178 €	188 €	213 €	229 €					
	CE Classe Ex.	213 €	231 €	245 €	260 €	274 €	282 €					
	<b>Catégorie / échelon</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4/HEA1</b>	<b>5/HEA2</b>	<b>6/HEA3</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>11</b>
	Agrégé - CTPS	110 €	169 €	172 €	186 €	197 €	211 €	226 €	242 €	259 €	274 €	285 €
	Agrégé Hors Classe - CTPS Hors Classe	259 €	274 €	285 €	305 €	317 €	334 €					
	<b>Catégorie / échelon</b>	<b>1</b>	<b>2/HEA1</b>	<b>3/HEA2</b>	<b>4/HEA3</b>	<b>5/HEB1</b>	<b>6/HEB2</b>	<b>7/HEB3</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>11</b>
	Agrégé Classe Ex.- CTPS Classe Ex.	285 €	305 €	317 €	334 €	334 €	347 €	366 €				
	<b>MA et CDI : Montant du traitement mensuel brut.</b>	Inférieur à 1001 € → Groupe 1	<b>59 €</b>	Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 4		<b>103 €</b>	Entre 1 801 € et 2 000 € → Groupe 6		<b>132 €</b>			
	Entre 1 001 € et 1 200 € → groupe 2	<b>73 €</b>	Entre 1 601 € et 1 800 € → Groupe 5		<b>117 €</b>	Supérieur à 2 000 € → Groupe 7		<b>146 €</b>				
	Entre 1 201 € et 1 400 € → groupe 3	<b>88 €</b>										
Prof EPS ou de sport stagiaire à l'externe	100 €	Contractuel (CDD) temps plein à l'année		44 €		<b>Abonnement Bulletin</b>						
Agrégé stagiaire nouvel enseignant	110 €	Etudiant contractuel alternant et autre CDD		20 €		<b>Non syndiqués</b>						
Congé parental - disponibilité	46 €	Congé de formation		102 €		<b>Institutions/Associations</b>						
Stagiaire non reclassé : selon échelon de la catégorie d'origine.		Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service.				<b>Etudiants STAPS</b>						
<b>Retraité-e : Montant net de la pension mensuelle avant prélèvement à la source.</b>	Inférieur à 1151 € → Groupe 1	<b>51 €</b>	Entre 1 601 € et 1 800 € → groupe 4		<b>94 €</b>	Entre 2 501 € et 2 700 € → groupe 8		<b>148 €</b>				
	Entre 1 151 € et 1 400 € → groupe 2	<b>68 €</b>	Entre 1 801 € et 2 050 € -4 groupe 5		<b>103 €</b>	Entre 2 701 € et 2 900 € → groupe 9		<b>160 €</b>				
	Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 3	<b>83 €</b>	Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6		<b>117 €</b>	Supérieur à 2 900 € → groupe 10		<b>168 €</b>				
			Entre 2 301 € et 2 500 € → groupe 7		<b>134 €</b>							

## Je choisis de payer ma cotisation...

1/ En ligne sur le site <https://lesite.snefpsu.fr/>

2/ Par chèque à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8)  (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)

3/ Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements

Indiquez le 1er mois de prélèvement

<b>PRELEVEMENT MANDAT</b>	<p>En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.</p> <p>Une demande de remboursement doit être présentée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,</li> <li>- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.</li> </ul> <p>Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.</p>
Nom	_____
Prénom	_____
Adresse	_____
Compl. d'adresse	_____
CP - Ville	_____
Pays	_____
Code IBAN	_____
Code BIC	_____
Paiement récurrent <input checked="" type="checkbox"/>	MERCI DE JOINDRE UN RIB
NE RIEN INSCRIRE ICI →	<input type="text"/>

Pour le compte du  
**SNEP-FSU**  
**76, rue des Rondeaux**  
**75020 PARIS**  
 Ref : cotisation SNEP  
**A :**  
**Le :**  
**Signature :**

### CREDIT D'IMPOT

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation. Aux frais réels, l'intégralité de la cotisation est à inclure dans les frais

*Par exemple, une cotisation de 152 € ne vous coûte réellement*